

# SOCIÉTÉ BOTANIQUE

## DE FRANCE.



SÉANCE DU 24 MAI 1854.

PRÉSIDENCE DE M. AD. BRONGNIART.

La Société se réunit à sept heures et demie du soir, rue du Vieux-Colombier, 24, dans le local que le bureau de la Société Géologique a bien voulu lui céder pour la tenue de ses séances.

M. de Schœnefeld, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 avril, dont la rédaction est adoptée.

### *Dons faits à la Société.*

1° Par M. Ad. Brongniart, président :

*Annales des sciences naturelles*, partie botanique, quatrième série, t. I<sup>er</sup> (1854), nos 1 et 2 (1).

*Énumération des genres de plantes cultivées au Muséum d'histoire naturelle*, deuxième édition, 1850.

2° Par M. Puel :

*Catalogue des plantes vasculaires qui croissent dans le département du Lot*. 1 vol. Cahors, 1845-53.

Note sur l'*Arenaria Gouffeia*, Chaub.

3° Par MM. Puel et Maille :

*Catalogue de l'herbier de Syrie*, publié par MM. I. Blanche et C. Gaillardot.

(1) M. le président annonce en outre, le don qu'il veut bien faire à la Société de la collection complète des deuxième et troisième séries de la partie botanique des *Annales des sciences naturelles*, formant quarante volumes. Cette collection sera remise à la Société aussitôt que son local sera disposé.

4° Par M. Léon Soubeiran :

*Etudes microscopiques sur quelques fécules*, thèse présentée à l'École de pharmacie.

5° De la part de M. Timbal-Lagrave, de Toulouse :

*Etudes sur la Flore d'Aquitaine*, Fasc. 1.

6° De la part de M. Ch. Des Moulins, de Bordeaux :

*Lettre sur la maladie de la vigne* adressée à M. le docteur Montagne.

7° De la part de M. Léon Faye, de Poitiers :

*Catalogue des plantes vasculaires du département de la Charente-Inférieure*.

Trente-deux adhésions nouvelles, reçues par le Conseil depuis la dernière séance, sont communiquées à la Société. Les nouveaux adhérents sont proclamés membres de la Société (1).

M. de Schœnefeld annonce la perte bien regrettable de M. Émile Desvaux, membre de la Société, décédé le 13 de ce mois, à l'âge de vingt-quatre ans, et qui s'était déjà fait connaître par un travail remarquable sur les Graminées et les Cypéracées du Chili.

M. le Président prononce ensuite le discours suivant :

MESSIEURS,

Depuis longtemps la Botanique réclamait en France un centre auquel pussent venir aboutir les efforts de tous ceux qui, dans notre pays, s'appliquent à étendre son domaine, et qui pût mettre en rapport tous les hommes qui, avec un but différent, s'occupent de son étude.

Les pertes cruelles que la Botanique a éprouvées depuis deux ans dans ses chefs les plus illustres, nous privent du concours précieux que nous aurions trouvé dans des savants qui étaient, pour la plupart d'entre nous, des amis et des maîtres; dont les noms enregistrés depuis plusieurs générations dans les fastes de la science, auraient donné tant d'éclat à notre jeune Société et dont un surtout, véritable personnification de la Botanique française depuis plus d'un siècle, aurait si bien présidé à son inauguration.

Mais c'est peut-être le moment de resserrer le faisceau des amis dispersés de notre science, de ranimer leur zèle, d'aider leurs études, d'en faire connaître les résultats, de remplacer pour plusieurs d'entre eux l'appui bienveillant qu'ils auraient trouvé dans les savants dont nous regrettons si vivement la perte prématurée.

(1) Leurs noms sont compris dans la liste placée à la suite du Règlement.

Espérons que la création de la Société Botanique de France aura ce résultat.

L'utilité des Sociétés spéciales fondées sur la large base de l'association de tous ceux qui, à un titre quelconque, prennent intérêt à la culture et à l'avancement d'une branche des connaissances humaines, déjà constatée anciennement en Angleterre, est également bien reconnue en France.

La géographie, la géologie, la météorologie, l'horticulture possèdent des Sociétés fondées sur ce principe, qui prospèrent et contribuent par leurs travaux aux progrès et à la diffusion des sciences.

Il était temps que la Botanique qui, sur tous les points de notre sol, offre tant de personnes qui se consacrent à son étude d'une manière plus ou moins spéciale, constituât, comme ces diverses sciences, une Société particulière, qui devint un lien commun entre tous ceux qui la cultivent.

C'est là le but que se sont proposé les fondateurs de la Société Botanique de France; l'adhésion qu'ils ont reçue immédiatement de la part d'un grand nombre de botanistes, tant à Paris que dans les départements, l'espoir que nous avons d'en voir un plus grand nombre encore s'unir à nous pour en répandre le goût et la culture, lorsqu'ils connaîtront mieux notre but et notre organisation, nous prouvent que nous ne nous étions pas trompés en considérant la fondation de cette Société comme un besoin senti par la généralité des personnes qui aiment et cultivent la Botanique.

La Société, forte de ce concours immédiat de plus de cent personnes dévouées à la science à laquelle elle se consacre, s'est déclarée constituée; elle a admis comme base de son organisation les Statuts qui avaient été présentés à l'adhésion des personnes qui se sont ralliées au premier noyau de ses fondateurs; elle a nommé son Bureau et son Conseil d'administration conformément à ces Statuts et a chargé trois commissions de compléter son règlement, de régler le mode de publication de son bulletin et de fixer ses dépenses. Depuis cette première séance d'installation, ces questions ont été l'objet d'un examen approfondi de la part de votre Conseil. Les mesures qu'il a adoptées vont vous être communiquées, et nous pourrons dès aujourd'hui nous consacrer sans plus de retard aux travaux scientifiques qui sont l'objet de la création de la Société.

En m'appelant à l'honneur de la présider pendant la première année de son existence, la Société m'a donné un témoignage, auquel j'ai été très sensible, de la confiance qu'elle avait dans mon dévouement pour une science qui a fait l'objet des études de toute ma vie et dans mon zèle pour la nouvelle institution qui doit contribuer à ses progrès; j'espère que nos efforts réunis assureront son succès. Mais permettez-moi, Messieurs, en commençant ces fonctions et pour répondre à votre confiance, de vous exposer en quelques mots comment je comprends le but et la direction de nos travaux; j'espère que ces vues seront conformes aux vôtres et que nous pourrons en commun en poursuivre la réalisation.

Si, dans l'état actuel des sciences, des Sociétés spéciales, dans lesquelles on peut discuter avec fruit des questions intéressantes seulement pour les personnes déjà initiées, par leurs études, aux connaissances particulières qu'elles supposent, sont devenues indispensables pour le progrès de chaque science, ces Sociétés cependant doivent embrasser un champ assez vaste pour ne pas isoler les unes des autres les diverses branches d'une même science, qui doivent à chaque instant se prêter un mutuel appui; aussi, en ce qui nous concerne, la Société a compris qu'elle devait embrasser toutes les parties diverses de l'étude du règne végétal, depuis l'examen minutieux des diverses formes d'une espèce ou d'un genre, qui peuvent souvent jeter plus de jour qu'on ne le croirait sur des questions plus élevées et plus générales, jusqu'aux études les plus approfondies de l'anatomie ou de la physiologie végétales; qu'elle devait aussi comprendre dans ses attributions les applications de la Botanique à la culture, à l'industrie et à la médecine; enfin, toutes les questions qui intéressent la distribution géographique des végétaux et l'histoire du règne végétal pendant les périodes géologiques.

En embrassant ainsi les études de toute nature qui ont pour objet le règne végétal, la Société s'adresse à l'universalité des hommes que ces études intéressent, elle réclame leur concours, leurs communications; elle espère intéresser également à ses travaux le botaniste qui, isolé dans la campagne, suit avec persévérance le développement, et compare les caractères de quelques-uns des végétaux de nos contrées, qui dresse le catalogue et reconnaît les stations des plantes de ses environs, et prépare ainsi les éléments de la géographie botanique de la France, et celui qui, ayant à sa disposition des matériaux plus nombreux, préparera la monographie d'un genre ou d'une famille peu connue, ou la flore d'une contrée éloignée; elle doit espérer que des expériences intéressantes pour la physiologie végétale ou des recherches anatomiques que rendent chaque jour plus précises les perfectionnements du microscope, lui seront souvent communiquées, et que les discussions qu'elles amèneront dans la Société jetteront de nouvelles lumières sur ces questions importantes.

Elle réclamera avec instance le concours des hommes éclairés que possèdent maintenant l'agriculture et l'horticulture et dont les observations peuvent si puissamment contribuer aux progrès de la physiologie végétale, de la connaissance des maladies des plantes et de bien d'autres parties obscures de la Botanique.

Enfin, les sciences médicales ne nous feront pas défaut, car sans compter beaucoup de médecins et de pharmaciens pour lesquels la botanique est une étude accessoire et une agréable distraction, les recherches relatives à la matière médicale, à l'étude et à l'origine des substances médicamenteuses du règne végétal, constitueront une partie intéressante des travaux de la Société.

Espérons aussi que les géologues nous feront participer à leurs découvertes et à leurs observations en ce qui concerne les végétaux fossiles. L'étude des végétaux des anciennes créations est inséparable de celle des végétaux actuels, et leur comparaison peut souvent devenir, dans le sein de notre Société, l'objet de discussions pleines d'intérêt.

Nous avons l'assurance qu'avec un champ aussi vaste, nos séances ne manqueront pas de communications variées et intéressantes. Nous les appelons de la part de nos confrères et de la part aussi des botanistes qui n'appartiennent pas encore à la Société.

Nous espérons surtout que le concours de nos confrères des départements amènera à chaque séance des communications utiles pour le perfectionnement de la Flore française, soit en apportant plus de critique dans la distinction des espèces ou même en en faisant connaître qui auraient échappé jusqu'à ce jour aux recherches des botanistes, soit en étudiant avec plus de soin leur distribution géographique et leur mode d'existence.

Le Bulletin de la Société, en joignant au procès-verbal des séances un résumé plus ou moins étendu de ces communications, les fera parvenir rapidement à la connaissance de tous les membres de la Société et facilitera ainsi leurs propres études; cette partie relative aux travaux propres de la Société s'étendra, non seulement d'après l'importance de ces communications, mais aussi d'après les moyens de publication dont la Société pourra disposer.

Mais, en nous bornant à enregistrer et à répandre les travaux inédits qui nous seront communiqués, nous pensons que la Société n'atteindrait pas complètement le but qu'elle doit se proposer, celui de faciliter les études de ceux de ses membres qui, éloignés des grands centres scientifiques, restent le plus souvent et à leur grand regret, étrangers aux publications de Botanique si nombreuses et si variées qui se font sur tous les points du globe, et dont la connaissance est cependant indispensable à celui qui veut étudier et surtout publier le résultat de ses recherches.

Aussi rien à mes yeux ne sera plus utile aux progrès de toutes les branches de la Botanique en France et plus digne par cette raison des efforts de la Société, que la publication, à la suite du bulletin de ses séances et des travaux de ses membres, d'une Revue analytique des ouvrages, mémoires ou notices de Botanique de toute nature publiés tant en France qu'à l'Étranger.

Pour rendre cette Revue aussi complète que possible, la Société doit nécessairement réclamer le concours de beaucoup de ses membres; son étendue dépendra de leur zèle et des moyens dont la Société pourra disposer pour l'impression de cet utile travail; mais le Conseil, pour donner une grande variété à cette Revue, a cru devoir donner à une commission de publication le droit de maintenir chacun des articles dans une juste mesure et en exclure toute discussion critique, réservant pour des communications

faites à la Société elle-même, les examens plus approfondis que quelques-uns de ses membres voudraient faire, sous leur propre responsabilité, d'ouvrages d'une plus grande importance.

La Société n'offrirait pas alors dans son Bulletin seulement l'analyse de ses propres travaux, mais celle de tous les travaux de Botanique qui auraient pu parvenir à sa connaissance; elle ferait ainsi participer les membres les plus éloignés du lieu de ses séances, aux moyens d'étude qui s'y trouveraient réunis, et chercherait par ce moyen à procurer à tous ses membres des avantages égaux, comme elle leur donne les mêmes droits et leur impose les mêmes obligations.

Pour atteindre ce même but, la Société aura sans doute souvent à renvoyer à des commissions composées de quelques-uns de ses membres, les questions qui pourraient lui être adressées par ceux de ses membres qui, éloignés de Paris, n'ont pas à leur disposition les moyens d'étude qui sont réunis dans ce grand centre scientifique; ce ne seront pas des jugements académiques que ces commissions auront à porter, mais des avis et des renseignements propres à éclairer les membres éloignés du lieu de ses séances sur des points obscurs dont ils auraient sollicité l'examen.

En établissant ainsi des liens permanents entre tous les hommes qui, en France et même à l'Étranger, s'occupent des mêmes études, en leur fournissant dans la capitale un lieu commun de réunion où, à des jours déterminés, les botanistes des extrémités opposées de la France pourront se rencontrer et se mettre immédiatement en relation avec tous les hommes qui, à Paris, se livrent à des recherches du même genre qu'eux, la Société Botanique de France contribuera, sans aucun doute, d'une manière très efficace aux progrès d'une science également utile et agréable, qui fournit une distraction charmante à celui qui ne veut l'étudier que superficiellement, qui élève l'âme et l'intelligence de celui qui cherche à en pénétrer les lois et à en découvrir les mystères.

Les modifications, apportées aux Statuts provisoires par le Conseil, sont soumises à la Société et adoptées par elle. Les Statuts de la Société se trouvent ainsi définitivement arrêtés.

La Société décide, sur la proposition du Conseil, que pour l'exercice 1854, lequel, devant être clos le 31 décembre prochain, n'aura qu'une durée effective de huit mois, la cotisation des membres sera réduite à 20 francs.

M. de Schœnefeld donne ensuite lecture du règlement administratif arrêté par le Conseil. Ce règlement deviendra immédiatement exécutoire; il sera imprimé, avec la liste des membres, en tête du premier numéro du Bulletin.